

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 2 octobre 2023

Date de la convocation : 25 /09 /2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Quorum : 16

Nombre de votants : 22

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-trois, lundi 2 octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo : M. JOVIADO G.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D. par M. CASALE J-F. (suppléant)
M. PLICQUE P. par RAYNAUD J-P. (suppléant)
CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph. par M. JEANJEAN P. (suppléant)
Mme SAVY S. par M. GALLINARO A. (suppléant)
Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D.,
CC des Hauts Tolosans : MM. ALARCON N., CODINE Fr., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : RAYNAUD Jean-Pascal

Délibération n° 2023 /17

Domaine : Administration Générale

5.2 – Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Objet : SPL AREC – Modification des statuts et de l'objet social de la société

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-1 et L2121-29 ;

Vu le Code de Commerce et notamment son article L210-10 ;

Vu la délibération n°2014 /31 du Comité syndical relative à l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT du nord toulousain à la SPL AREC ;

Vu le rapport de modification des statuts de la SPL AREC notamment dans le cadre de sa transformation en société à mission ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le Syndicat mixte du SCoT du nord toulousain est actionnaire de la SPL AREC ;

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont décidé de modifier les Statuts de la société pour que celle-ci puisse faire état publiquement de sa qualité de société à mission ;

Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont en outre décidé de modifier les Statuts de la société pour y intégrer les dernières évolutions légales et règlementaires ;

Considérant que la répartition du capital entre ses membres demeure inchangée ;

Considérant que cette approbation doit prendre la forme d'une délibération préalable du Comité syndical ;

Sur le rapport du Président, après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** le projet de modification des Statuts de la SPL AREC annexé à la présente délibération.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président, en sa qualité de représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et au Président de la SPL AREC Occitanie.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,
Philippe PETIT

06/10/2023

X



Signé par : Philippe PETIT